

Tarifs des documents photographiques

Type d'image	Prix	Emolument MAHN	Réduction accordée pour étudiants et doctorants	Réduction accordée pour institutions culturelles et publications culturelles dans le canton de NE	Commentaires
Photo numérique Nouveau cliché Haute définition (300 dpi)	CHF 72.-	CHF 50.-	<u>70 %</u> Pas d'émolument	<u>70 %</u>	Prise de vue en série, à partir de 3 images CHF 30.- par image
Photo numérique Haute définition (300 dpi)	CHF 30.-	CHF 50.-	<u>90 %</u> Pas d'émolument	<u>70 %</u>	
Photo numérique Qualité 72 dpi Pour mise en ligne	CHF 30.-	CHF 50.-	90% Pas d'émolument	<u>70 %</u>	
		L'émolument est modulable en cas de publication pour de grands tirages ou pour un usage commercial.		La gratuité est octroyée d'office aux médias ainsi qu'aux institutions culturelles de la Ville de Neuchâtel.	

Les images sont soumises à la Loi Fédérale sur le Droit d'auteur. La reproduction et l'utilisation des documents sont par ailleurs impérativement soumises aux conditions suivantes : 1. Etre en possession d'une autorisation écrite de notre musée, qui n'est valable que pour le projet annoncé. Les fichiers numériques transmis par le Musée doivent être effacés après leur utilisation. Pour toute autre reproduction, une nouvelle autorisation doit être demandée. 2. Publier le document avec la mention "Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel (Suisse)". 3. Adresser un exemplaire gratuit de la publication, à titre de justificatif, à notre institution.